

Municipales 2026 : pourquoi une association sonde les candidats sur "la tentation industrielle" du photovoltaïque en Corbières et Minervois



Pour l'association DDCM, opposée aux parcs de "grande ampleur", "c'est le retour à la vie qu'il faut privilégier, pas le béton, ni le métal et encore moins les batteries au lithium". / Independant - BOYER Claude

Publié le 10/02/2026 à 10:30

Antoine Carrié

Engagée dans la défense du cadre de vie des habitants, et mobilisée de longue date contre les implantations de parcs photovoltaïques "de grande ampleur", l'association Développement durable en Corbières et Minervois (DDCM) sollicite les candidats aux municipales de 54 communes sur leur positionnement sur les projets de centrales "industrielles" dans les espaces naturels, agricoles et forestiers.

Ravagées par le mégafeu d'août 2025, les Corbières sont aussi un haut lieu de projets photovoltaïques : Tournaissan, Ribaute, Portel-des-Corbières, Fraissé-des-Corbières, Albas ou encore Fontjoncouse sont autant de communes où les porteurs ont engagé les démarches pour développer des parcs. Un appétit symbolisé par le dossier de Valeco sur Fabrezan et Camplong-d'Aude, d'une superficie totale de 121 ha.

Cet appétit, l'association Développement durable en Corbières Minervois (DDCM), qui a toujours bien pris soin de rappeler qu'elle ne s'opposait pas aux énergies renouvelables, en a fait un cheval de bataille, pour s'opposer aux "centrales photovoltaïques industrielles". En mai 2024, DDCM avait chiffré la "vertigineuse" progression envisageable sur le territoire en évoquant les puissances déjà installées (9,52 mégawatts crête), autorisées (108,91 MWc), à l'instruction (98,84 MWc) ou en projet (380,77 MWc). C'est désormais sur le terrain politique, et plus particulièrement des municipales des 15 et 22 mars 2026, que l'association porte le débat.

Des espaces encore plus à portée de prédation depuis les feux dévastateurs de l'été 2025

C'est par une "lettre publique" adressée aux candidats aux municipales sur les 54 villes et villages de la communauté de communes Région lézignanaise, Corbières et Minervois (CCRLCM) que DDCM les interroge sur leur "positionnement" sur ces projets "dans les espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF)". Des

ENAF d'ailleurs au cœur de l'arrêté qui devrait être signé ce mois de février 2026 par le préfet de l'Aude, validant le document-cadre "encadrant le développement des installations photovoltaïques au sol", avec près de 1 400 hectares (dans la version soumise à consultation publique, Ndlr) où ces parcs pourraient être envisagés.

Lien interne vers l'article n°13100928

Des espaces qui, poursuit l'association, "ne peuvent pas être considérés comme des réserves foncières : ce sont des écosystèmes vivants, fragiles, reconnus riches pour leur biodiversité et leurs rôles hydrologiques, paysager et climatique. Avant les feux dévastateurs de l'été 2025, la tentation industrielle était déjà forte pour ces espaces prétendument pauvres car peu chers et abondants. Depuis ces feux, ils sont encore plus à portée de prédation car "tout est à vendre" alors que l'on devrait se mobiliser pour leur restauration : c'est le retour à la vie qu'il faut privilégier, pas le béton, ni le métal et encore moins les batteries au lithium".

Permettre aux citoyennes et citoyens de se forger leur propre opinion en toute transparence

Le décor planté, DDCM adresse donc cinq questions, précisant que les réponses "seront publiées intégralement, sans modification ni commentaire, sur nos supports respectifs, afin de permettre aux citoyennes et citoyens de se forger leur propre opinion en toute transparence". L'association demande d'abord aux potentiels maires si, "dans les zones agricoles, forestières ou de garrigues", ils sont "prêts à renoncer clairement à soutenir tout projet de centrale photovoltaïque industrielle lorsqu'il existe de forts enjeux écologiques et sinon à les limiter à 10 hectares". Autre interrogation, sur leur engagement à "réorienter les projets photovoltaïques vers des zones déjà artificialisées dégradées". DDCM demande aussi aux candidats comment ils garantiront que "le développement des énergies renouvelables ne se fasse pas au détriment de la biodiversité, mais s'inscrive dans une logique de sobriété foncière et de préservation des écosystèmes".

Une exigence de responsabilité, de cohérence et de respect du vivant

C'est également sur leur volonté "de privilégier et de soutenir des projets portés par les collectivités, les habitants, les entreprises ou les acteurs publics locaux, offrant une meilleure valeur ajoutée pour le territoire (maîtrise locale de l'énergie, baisse des factures, retombées économiques locales [...])" que les candidats sont sollicités. Avant de conclure par la 5e et dernière question, sur le thème de la "transparence" : "Acceptez-vous de rendre publics les critères de sélection des sites [...], notamment en matière de biodiversité, d'eau, de paysages et d'artificialisation des sols ? Pouvez-vous prendre l'engagement public de privilégier systématiquement des solutions respectueuses des territoires et de leurs habitants, après concertation avec ces derniers ?" Une attente que DDCM prend soin de resituer pour achever son courrier : "Il ne s'agit pas d'un combat idéologique, mais d'une exigence de responsabilité, de cohérence et de respect du vivant."